



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/188
20 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 81 de la liste préliminaire*

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 13 juin 1997, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration que M. Milan Milutinović, Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, a faite à la Réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est, tenue à Salonique (Grèce), les 9 et 10 juin 1997 (voir annexe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 81 de la liste préliminaire.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ

* A/52/50.

ANNEXE

Déclaration faite par le Ministre fédéral des affaires étrangères
de la République fédérative de Yougoslavie à la Réunion des
ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est,
tenue à Salonique (Grèce), les 9 et 10 juin 1997

La tenue de notre réunion à Salonique, rendue possible par la généreuse hospitalité de nos hôtes grecs, revêt une valeur symbolique puisque nous sommes réunis aujourd'hui dans la capitale culturelle de l'Europe. C'est là une nouvelle confirmation du fait que les pays de la région sont indissociablement liés à l'Europe, à son patrimoine et à l'évolution de sa civilisation.

Le but principal de notre réunion est justement de contribuer à ce que notre région, qui présente une grande importance pour tout le continent sur les plans stratégique et économique et sur celui des communications, devienne une zone de paix durable, de coopération de bon voisinage, de confiance et de prospérité. Les intérêts de la paix, de la stabilité et du développement global nous imposent à tous l'obligation et la responsabilité d'instaurer dans notre région une paix active et juste dans le cadre de l'évolution et des aspirations actuelles de l'Europe, en renforçant notre coopération dans l'Europe du Sud-Est. Cette complémentarité et cette interdépendance nous montrent la voie vers une stabilité solide et durable dans les Balkans, et par conséquent en Europe. Les faits nouveaux survenus dans la région depuis notre dernière réunion à Sofia ont montré que les efforts visant se servir des liens naturels et de la destinée commune pour renforcer et développer la coopération et les relations de bon voisinage étaient justifiés et indispensables.

Notre réunion se tient aujourd'hui alors que la région connaît une évolution relativement positive et que l'on peut raisonnablement espérer que cette évolution deviendra, grâce à nous, un processus durable. Ce résultat est dû à l'importante contribution apportée par la République fédérative de Yougoslavie, qui a fondé sa politique et son action globales sur la protection d'une paix durable et sur l'instauration d'une coopération d'ensemble avec tous ses voisins, sur la base de l'égalité, des intérêts mutuels et du bon voisinage. Cela ne signifie pas toutefois que nous méconnaissions les dangers qui pourraient mettre en péril ce processus, en particulier ceux qui sont liés à l'évolution survenue récemment dans les pays voisins. Nous sommes convaincus cependant que nous pouvons surmonter tous les obstacles grâce à nos efforts communs et à la coopération, tout en respectant systématiquement les principes qui régissent nos relations, et en favorisant constamment la confiance mutuelle, la paix et la stabilité.

Bien que le processus de paix dans les territoires de l'ex-Yougoslavie ait progressé de façon appréciable, il faut déployer des efforts supplémentaires pour parvenir à l'application rapide et concertée de l'Accord de Dayton et de Paris, afin d'assurer une paix durable. Cela étant, toutes les tentatives visant à modifier, réviser, amender ou interpréter de façon arbitraire cet accord doivent être énergiquement contrecarrées. Les pays de la région et la communauté internationale ont à notre avis des obligations et des responsabilités concrètes à cet égard. À notre avis, le stade suivant devrait viser à assurer un fonctionnement efficace et un renforcement du rôle et de la

responsabilité des autorités établies en Bosnie-Herzégovine, tant au niveau de l'Union qu'à celui des deux entités – la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine – y compris la création indispensable des autres organes prévus dans l'Accord de paix. À cet égard, la tenue d'élections locales dans des conditions satisfaisantes présente une importance particulière. Il est très important également d'assurer le retour des réfugiés, dans des conditions de liberté et de sécurité, ainsi qu'une participation plus large et plus cohérente de la communauté internationale aux opérations urgentes de reconstruction et de relèvement, au moyen d'investissements dans les deux entités, dans des conditions d'égalité. Les conclusions de la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, tenue récemment à Sintra, ont donné une impulsion encourageante dans cette direction.

L'un des facteurs déterminants pour le renforcement de la stabilité dans la région est la normalisation et le renforcement du développement positif des relations entre la République fédérative de Yougoslavie et les anciennes républiques yougoslaves. Le renforcement de ces relations a été et demeure la priorité de la politique yougoslave en faveur de la paix, de la stabilité et du bon voisinage. C'est sur cette base, et dans le respect intégral des droits, des positions et des intérêts des États nouvellement créés, que la République fédérative de Yougoslavie a normalisé ses relations et développe ses liens de coopération avec la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Bosnie-Herzégovine.

Il est de l'intérêt de tous les pays de la région de créer, par leurs efforts constructifs et patients et sur la base de la confiance mutuelle, le climat qui permettra la coopération la plus large possible et la solution pragmatique de toutes les questions, en particulier des questions bilatérales en suspens. À cet égard, le renforcement de toutes les formes de coopération bilatérale est particulièrement important, et constitue en même temps la condition préalable d'une coopération régionale constructive. Nous pensons que toutes les possibilités n'ont pas encore été exploitées, malgré les progrès incontestables réalisés à cet égard au cours des dernières années.

Pour parvenir à ces résultats, il faut que les stratégies politiques de tous nos pays donnent une place prioritaire à la coopération régionale dans tous les domaines. Le développement harmonieux et global de la coopération, tant bilatérale que régionale, est la condition nécessaire d'un développement stable et dynamique de la région tout entière, ainsi que des différents pays qui la composent. La coopération régionale devrait permettre une meilleure utilisation du potentiel naturel, économique et humain dont nous disposons. La condition préalable d'une association plus rapide des Balkans au processus d'intégration européen est la création d'un climat favorable à l'adoption des réalisations du monde contemporain dans les domaines économique, scientifique, technique et culturel.

À cet égard, nous pensons en particulier à la nécessité d'intégrer tous les pays de la région aux réseaux routiers et ferroviaires de l'Europe, dans des conditions d'égalité, en tenant compte de nos grandes lignes traditionnelles, du principe de la rationalité et des infrastructures de transport existantes. La République fédérative de Yougoslavie appuie pleinement l'incorporation du

corridor X au réseau européen, ainsi que la prolongation du corridor VI, de Zilina, à la mer Adriatique, via Budapest et Belgrade.

Le projet de déclaration dont nous sommes saisis sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération dans les Balkans, expose des positions soigneusement élaborées et contient des propositions réalistes. La République fédérative de Yougoslavie appuie pleinement le document final et s'acquittera scrupuleusement des responsabilités qui lui incomberont pour la mise en oeuvre de ce document.

À ce propos, je souhaite souligner en particulier l'importance des initiatives suivantes :

a) Instauration d'un processus de réunions régulières des ministres de différents départements en vue de promouvoir la coopération entre États dans les domaines qui présentent une importance vitale pour tous les pays de la région. En outre, nous appuyons pleinement la poursuite du processus de réunions annuelles des ministres des affaires étrangères, avec la participation d'autres pays qui souhaitent coopérer avec ceux des Balkans. Nous sommes aussi disposés à ce que des réunions soient convoquées au niveau le plus élevé et nous nous félicitons de l'initiative prise par la Grèce d'organiser une réunion des chefs d'État ou de gouvernement avant la fin de l'année;

b) Mise en oeuvre de la proposition que nous avons présentée à notre dernière réunion ministérielle à Sofia, qui vise à créer une assemblée consultative composée de représentants des parlements des pays de l'Europe du Sud-Est. La République fédérative de Yougoslavie portera une attention spéciale à la mise en oeuvre de cette proposition, et l'Assemblée fédérale de cette République communiquera pour sa part une proposition concrète aux parlements nationaux de vos pays, pour examen;

c) Création dans les Balkans, d'une zone de libre-échange qui, nous en sommes convaincus, servira les intérêts de tous les pays de la région. À cet égard, nous considérons comme positif le processus qui a été mis en train pour libéraliser nos échanges mutuels grâce aux nombreux accords bilatéraux qui ont été signés entre nos pays ou qui sont en cours d'élaboration.

Une contribution très importante à l'évolution positive de la région et à nos efforts communs dans ce domaine est l'Initiative de Royaumont prise par l'Union européenne et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est lancée par les États-Unis, ainsi que les différentes initiatives de coopération régionale qui sont en cours en Europe du Sud-Est et en Europe centrale. La République fédérative de Yougoslavie appuie pleinement ces initiatives et souligne qu'elles devraient avoir un caractère complémentaire et permettre à tous les pays de l'Europe du Sud-Est, d'y participer de façon équitable, sans être soumis à aucune condition.

Nous estimons que la réintégration de la République fédérative de Yougoslavie dans toutes les organisations et institutions internationales est indispensable, dans l'intérêt de la coopération, de la stabilité et de la poursuite de l'évolution démocratique de la région. S'il n'en était pas ainsi, tous nos efforts conjoints, sans être restreints de façon appréciable, seraient

en tous cas moins efficaces et n'apporteraient pas les résultats escomptés. En exprimant notre reconnaissance pour l'appui apporté jusqu'ici, je tiens à déclarer que nous espérons que nos partenaires de l'Europe du Sud-Est nous apporteront un soutien plus décisif et plus concret, créant ainsi les conditions qui permettront notamment la pleine exécution de projets conjoints par nos différents pays à un rythme plus rapide.

Je voudrais, pour conclure, dire combien j'apprécie l'atmosphère de travail et l'esprit de compréhension et de coopération qui caractérisent cette réunion. C'est là une assurance supplémentaire qui garantit, à l'approche du troisième millénaire, l'existence de conditions qui permettront aux pays des Balkans de fonder leurs relations sur l'esprit des dernières conquêtes de la civilisation et sur la communauté de leurs intérêts, tout en tenant compte des enseignements et des antécédents de l'histoire.
